

7 raisons de signer pour l'École publique

Quelle École pour quelle société ?

C'est la question qui nous est posée. Alors d'ici le 19 juin, tous sur le pont ! Dans les écoles, les établissements et les universités, sur les marchés et les places publiques, faites connaître et signer cette pétition. Refusons de rester les bras ballants alors que nous savons que notre École est à la croisée des chemins. Nous ne voulons pas de marchands d'écoles en concurrence où la compétition serait érigée en vertu cardinale. Nous voulons une École de la réussite où les futurs citoyens apprennent la solidarité, non comme une aumône, mais comme un acte gratuit. Nous voulons une École où la laïcité soit garantie pour que l'esprit critique des jeunes puisse s'aiguiser en toute liberté.

50 000 postes de moins en 4 ans et un privé choyé : c'est l'affaiblissement organisé de l'École publique !

Cette suppression de dizaines de milliers de postes, c'est plus d'élèves dans les classes, moins d'adultes dans les établissements et des non-remplacements qui se multiplient partout, y compris dans les zones les plus sensibles.

Par ailleurs, ces adultes jouaient aussi un rôle important dans la prévention de la violence dans les établissements ; sur ce sujet le gouvernement est bel et bien dans une posture de «pompiers-pyromane»...

Pendant ce temps, le privé est doublement choyé et privilégié :

- Lorsque 5 postes sont créés, 4 vont au public et 1 au privé ;
- Lorsque 10 postes sont supprimés, 9 le sont dans le public et seulement 1 dans le privé...

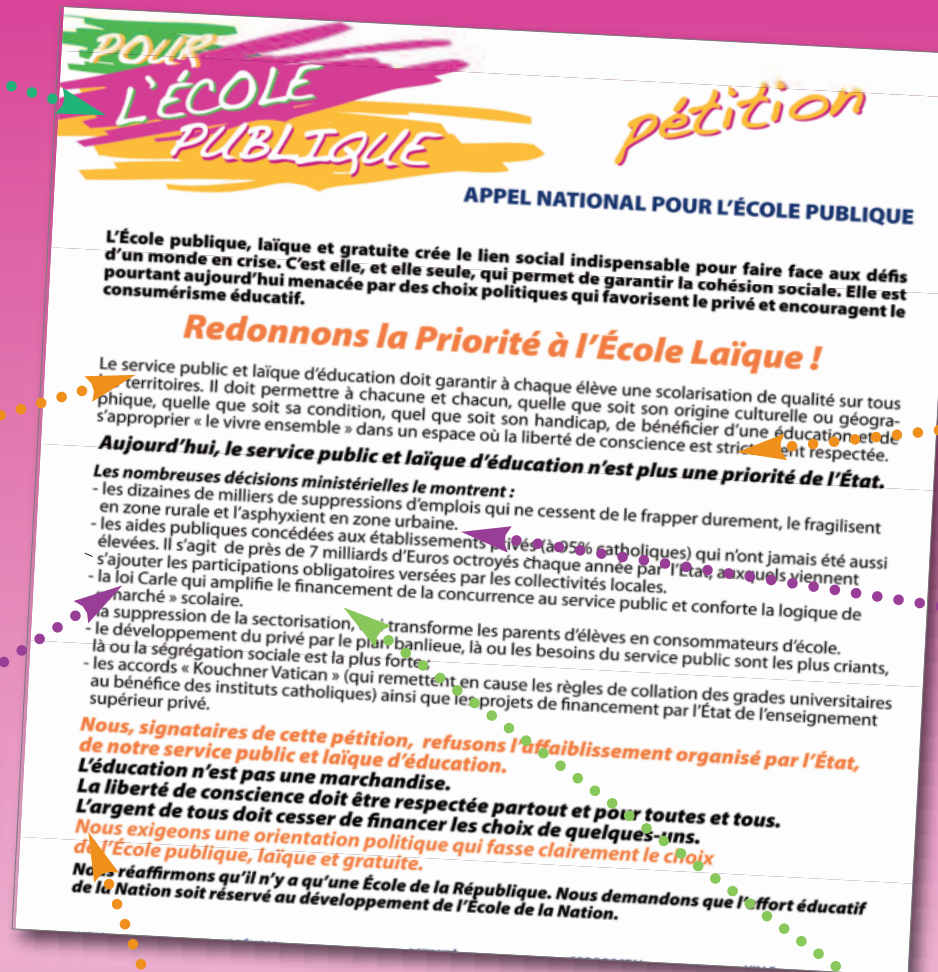
Loi Carle, marché scolaire et «parité» !

La loi Carle concerne 400 000 élèves qui sont scolarisés dans une école privée située sur une autre commune que celle de leur domicile. Cette loi oblige les maires à verser le forfait communal (le même que pour chaque élève de l'École publique) à l'école privée de l'autre commune. C'est le principe de marché scolaire. La famille choisit et le maire doit payer pour ce choix.

On nous parle de parité ? Nous contestons cette parité de financement public-privé. En effet, il repose sur le service public et laïque d'Éducation des contraintes qui n'existent pas pour le privé.

Avec la loi Carle, il ne peut être question de parité car le privé est favorisé. En effet, lorsqu'un élève va dans une école publique d'une autre commune, il doit demander l'accord préalable du maire, alors que pour le privé le «simple déplacement» de la famille déclenche le financement sans que le maire n'ait à donner son avis... Aussi, nous demandons aux maires de ne pas payer les dépenses facultatives, les frais pour les écoles sous contrat simple et les classes pré-élémentaires.

DÉJÀ PLUS DE 160 000 SIGNATURES



Les futurs candidats à l'élection présidentielle doivent nous entendre !

Dès la fin de cette action de pétition (le 19 juin), nous basculerons dans la précampagne «présidentielle». C'est maintenant qu'il faut adresser un message fort aux futurs «prétendants» en exigeant d'eux, comme des partis politiques, qu'ils se positionnent sur le type d'École qu'ils veulent construire.

Nous devons aussi montrer que nous sommes nombreux à pouvoir agir et que, derrière chacune de nos signatures, ce sont des dizaines de citoyens que nous avons sensibilisés.

Beaucoup de nos concitoyens ignorent que, depuis la loi Debré du 31 décembre 1959, l'État finance la concurrence à son propre service public d'Éducation : 7 milliards d'euros d'argent public servent à payer les enseignants des écoles privées et les collectivités locales, quant à elles, doivent verser plusieurs milliards d'euros au titre du financement des forfaits communaux ou d'externats.

Les écoles privées ne se débrouillent donc pas seules, elles sont grassement aidées souvent au-delà de ce qu'impose la loi. C'est pour cela que les élus locaux et territoriaux doivent aussi se prononcer clairement face à leurs budgets. Sur ces cinquante dernières années, ce sont donc des centaines de milliards d'euros qui sont allés dans l'escarcelle du privé. Le privé se porterait-il aussi bien sans ces financements ? Si ces sommes étaient allées au Service public et laïque, notamment dans les zones les plus difficiles, des centaines de milliers de jeunes en auraient bénéficié.

Bref, l'argent de tous doit-il continuer à financer les choix de quelques-uns ? Pour nous, c'est non !

Des milliards d'euros d'argent public pour les écoles privées, et on n'aurait rien à dire ?

Suppression de la carte scolaire : logique de concurrence et de marchands d'école !

En supprimant la carte scolaire et avec la loi Carle, le gouvernement surfe sur le consumérisme ambiant pour faire des «usagers» des consommateurs d'écoles.

On fait croire qu'il s'agit de permettre aux familles d'avoir le choix... Mais au bout du compte, ce seront bien les établissements qui choisiront leurs élèves et non l'inverse.

On glissera d'une logique d'autonomie nécessaire pour le projet d'établissement ou d'école à une logique de concurrence entre les établissements et les écoles : concurrence entre le public et le privé mais aussi entre établissements ou écoles du public...

C'est bien un système à plusieurs vitesses qui se profile. Faire entrer les futurs citoyens, dès le plus jeune âge, dans ce système de la compétition et entériner la détermination sociale de l'argent est malsain et indigne. Il signe la fin de l'École de la République.

Décret Kouchner-Vatican : l'instit formé par le curé ?

Avec ce décret, les instituts catholiques pourront délivrer des grades universitaires qui seront automatiquement reconnus par la France. Pour la première fois l'État va reconnaître des diplômés sans en contrôler le contenu.

Comme nous avons des «boîtes à Bac», nous verrons se développer dans ces instituts des «prépa concours Fonction publique»... et notamment ceux de l'enseignement (y compris du public) puisque leurs masters (comme les licences) vaudront ceux des universités...

Seule contrainte : être «estampillé» par le Vatican. Profitant de l'angoisse des jeunes et de leurs familles, il y a fort à parier que les instituts catholiques saisissent cette opportunité et investissent ce marché...

Quand le discours de Nicolas Sarkozy à Latran sur la supériorité du curé sur l'instit prend un nouveau relief...